



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Séverine LO, Yves DELMAS, Jacques FAURE, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE, Dorothée RHAULT, Sébastien FOURNIER.

Secrétaire de séance : Sébastien Fournié

1. Séance à huis clos

La séance se déroule en l'absence de public suite aux décisions gouvernementales en raison de l'épidémie de Coronavirus.

2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 13 octobre 2020

Après lecture, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre a été approuvé à l'unanimité.

3. Etude de la proposition de la 4C

Notre commune est actuellement rattachée à la communauté de communes du Ségala Carmausins (3CS). L'existence de la communauté de communes du Cordais et du Causse (4C) n'est pas en conformité avec la loi Notre car le nombre d'habitants de ce regroupement de communes est désormais inférieur au seuil de 5000 habitants requis. C'est dans ce contexte qu'une proposition de la 4C a été faite à notre commune et à d'autres communes limitrophes de la 4C d'adhérer à leur communauté de communes en quittant la 3CS.

Monsieur Bernard Andrieu, président de la communauté des communes du cordais et du Causse, a présenté le fonctionnement de la 4C au conseil municipal. Une rencontre a eu lieu avec Madame la Préfète du Tarn qui a exposé la position de l'état sur d'éventuelles fusions des communautés de communes, et sur le projet de rattachement de communes limitrophes de la 4C afin d'avoir le nombre d'habitants nécessaires.

Madame la Préfète suggère que nous prenions le temps de la réflexion face à cette proposition de possible changement de communauté de communes et de s'appuyer sur des analyses notamment financières réalisées par les services compétents de l'état qu'elle met à notre disposition.

Le conseil municipal décide de mettre à profit le temps accordé par Madame la préfète pour se procurer les éléments précis permettant de prendre une position pertinente dans l'intérêt des villeneuvoises et villeneuvois.

4. Attribution de compensation définitive 2020

La contribution de la commune de Villeneuve sur Vère versée à la 3CS correspond aux compétences prises par la communauté de communes, à savoir : l'entretien de la voirie à hauteur de 20%, la petite enfance avec les frais de fonctionnement de crèche et de garderie calculés au

nombre d'enfants de la commune, l'action sociale (un euro par habitants), les charges touristiques (participation au fonctionnement des offices de tourisme).

La participation de la commune pour ces services s'élève à 12 328,83€ pour l'année 2020.

5. Délégations de signature

Le conseil municipal valide la délégation de signature à Madame Roselyne Albert-Tarroux. Cette délégation porte sur la signature des documents en matière de finances locales et d'affaires sociales, des documents relatifs à l'urbanisme et au cadastre, d'actes d'état civil ainsi que tous les actes administratifs courants.

6. Bâtiments

6.1 Point sur l'agrandissement de la salle des associations

Le cahier des charges a été élaboré et présenté au Conseil Municipal. Il a été validé par la 3CS, et doit maintenant être proposé à trois architectes.

6.2 Alarme et mesures contre l'incendie

L'alarme de la salle Jean-Louis de Corail a été changée. Des panneaux de signalisation des bornes incendie doivent être mis en place, le conseil donne son accord pour leur achat.

6.3 Fournisseur de gaz

La société Vitogaz a baissé ses tarifs pour rester compétitive par rapport à la proposition de Primagaz; Vitogaz reste donc le fournisseur de gaz de la Mairie (salle polyvalente et cantine).

7. Voirie

Certaines voiries restent à goudronner. Les nids de poules seront bouchés par l'employé communal.

L'épaveuse pour les chemins blancs devrait passer d'ici la fin de l'année pour ceux qui en ont le plus besoin.

8. Signalisation économique et touristique

Une réunion a eu lieu à la 3 CS sur le projet de signalisation économique et touristique réalisé par le bureau d'études ASCODE. Ces panneaux ont pour but d'indiquer les producteurs, les gîtes, la mairie, la crèche, la salle de théâtre, la salle polyvalente, l'école... Ces panneaux doivent être placés courant 2021 après la validation des emplacements. Une participation peut être demandée aux propriétaires des lieux indiqués. Le prix comprend l'enlèvement des anciens panneaux.

9. Fibre optique

Le début des travaux d'installation de la fibre optique sur le territoire de la commune est fixé au 30 novembre.

10. Refonte du site internet de la commune

Une étude a été réalisée pour la refonte du site internet ainsi que pour la modernisation du logo de la commune. Des devis ont été réalisés. Le conseil municipal valide le devis de la société Net 15 correspondant à la formule dite « personnalisée » pour un montant de 2070 € HT. En complément de cet investissement Net 15 facturera à la commune 39 € HT par an de frais de gestion du nom de domaine et 24 € HT par mois d'abonnement et de frais associés.

11. Bulletin de fin d'année

Le bulletin de fin d'année est en préparation.

12. Choix de l'employé communal

Cédric Soulet est notre nouvel employé communal. Ayant pris ses fonctions le 2 novembre 2020, il sera présent sur la commune les lundi, mardi et mercredi.

13. Réseau mobile

A la demande du Conseil Départemental, la mairie recense les lieux ayant des difficultés de connexion de téléphonie mobile : merci de vous faire connaître auprès de la mairie si vous avez des zones où le réseau n'est pas ou peu fonctionnel.

14. Parution d'une étude sur notre village

Madame Marylène Galibert et Monsieur Jean-Paul Debuiche ont fait des recherches sur l'histoire de Villeneuve sur Vère et de son territoire. Ils en ont fait un ouvrage « Aux sources de Villeneuves d'Albigeois » (voir bulletin de souscription joint à ce compte rendu).

15. Informations sur les tests de dépistage COVID-19

Un dispositif de dépistage de la COVID-19 sous forme d'un drive a été mis en place à la Maison des Associations au stade de Cordes-sur-Ciel. Les modalités définies sont les suivantes :

Tests réalisés uniquement sur RDV, prise de RDV au 06 11 83 30 65 (appels de 12h30 à 14h00).

Ces tests sont réalisés du lundi au vendredi de 14h à 16h par les professionnels de santé du territoire, volontaires, habilités et formés à cette technique.

Prochain conseil municipal le mardi 15 décembre 2020